

# Construire une stratégie territoriale de reconquête des friches grâce à la planification



Réaliser un inventaire des friches sur l'espace agricole et naturel constitue un préalable incontournable pour pouvoir lancer des actions de reconquête cohérentes avec la multifonctionnalité des territoires. Les documents de planification et les zonages agricoles et environnementaux, sont de bons supports de réflexion pour définir une stratégie de remobilisation des friches adaptée aux enjeux locaux et à la concertation avec les acteurs locaux.

## Cadre réglementaire

### **Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) de 2014 (art.25)**

Les Commission Départemental de Protection des Espaces Naturel, Agricole et Forestier (CDPENAF) ont l'obligation de réaliser un inventaire des friches qui pourraient être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière tous les 5 ans.

### **Pourquoi planifier la reconquête des friches agricoles?**

L'inventaire des friches agricoles permet de quantifier et de spatialiser le phénomène de déprise agricole. En le croisant avec les enjeux du territoire et les besoins des acteurs il peut permettre de planifier la reconquête des friches afin de :

- Relancer les activités agricole et forestière,
- Relocaliser les productions alimentaires,
- Favoriser la restructuration du foncier,
- Restaurer la biodiversité,
- Limiter les risques incendie et sanitaires,
- Lutter contre la fermeture des paysages,
- Éviter les détournements d'usages,
- Participer à l'amélioration du cadre de vie.

### **Les étapes clés pour planifier la reconquête des espaces délaissés :**

- Mobiliser l'inventaire des friches agricoles disponible dans Izifriche® pour gagner du temps et bénéficier d'une vision globale de la situation,
- Croiser les données de l'inventaire avec les zonages agricoles, environnementaux, risques naturels...
- Qualifier les friches et identifier la propriété foncière de ces espaces délaissés,
- Recenser les besoins fonciers des acteurs locaux (agriculteurs, collectivités, associations, environnementales, chasseurs, ...) au regard des projets existants sur le territoire (Projet Alimentaire Territorial, préservation de la ressource en eau, lutte contre les risques d'inondation, d'incendie, renaturation de zones humides, compensations agricoles et environnementales..),
- Prioriser les zones à remobiliser, définir les actions opérationnelles à mettre en œuvre et les chiffrer,
- Planifier la reconquête des friches en cohérence avec les enjeux agricoles et environnementaux du territoire.

# Construire une stratégie territoriale de reconquête des friches agricoles grâce à la planification

## Les documents et outils pour planifier la reconquête des friches agricoles

### Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET fixe des objectifs en matière de développement durable et équilibré du territoire, incluant la préservation des espaces agricoles. Il pourrait intégrer des orientations pour la planification de la reconquête des friches agricoles, en cohérence avec les objectifs de la loi Climat et Résilience, le développement de la transition agroécologique et énergétique, la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité.



### Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT est un document de planification intercommunal qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire. Il peut fixer des objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). Il pourrait reprendre et promouvoir certains principes de reconquête des friches agricoles dans son Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

### Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou PLUi

Le PLU, à l'échelle communale ou intercommunale, pourrait contenir des dispositions spécifiques pour la reconquête des friches agricoles. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pourraient fixer des objectifs de reconquête des friches agricoles et des règles pour leur remise en valeur.

### Les Périmètres de Protection des Espaces Naturels Périurbains (PAEN)

Les PAEN permettent de renforcer la protection et la mise en valeur des espaces agricoles ou naturels en zone périurbaine. Ce dispositif pourrait prévoir dans son programme d'action une stratégie de reconquête des friches agricoles et les modalités de gestion les plus appropriées aux enjeux locaux.

### Les Zones Agricoles Protégées (ZAP)

La ZAP est un périmètre délimité par arrêté préfectoral, à la demande des collectivités locales, pour protéger durablement des terres agricoles contre l'urbanisation. Elle constitue une servitude d'utilité publique qui pourrait imposer aux propriétaires la mise en valeur des friches agricoles.

### Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET est un dispositif qui vise à améliorer la qualité de l'air, réduire la consommation d'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre. Dans une logique d'adaptation au changement climatique, de résilience alimentaire et de stockage de carbone, il pourrait prévoir dans son programme d'action la reconquête des friches agricoles et fixer des objectifs de remise en valeur.

### Pour plus d'information

- [LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt \(1\) - Légifrance](#)
- [SRADDET : un schéma stratégique, prescriptif et intégrateur pour les régions | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique](#)
- [Schéma de cohérence territoriale \(SCoT\)](#)
- [Élaborer un Plan local d'urbanisme](#)
- [Le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains \(PENAP, ENAP ou PAEN\) | Outils de l'aménagement](#)
- [La zone agricole protégée \(ZAP\) | Outils de l'aménagement](#)
- [Le plan climat-air-énergie territorial \(PCAET\) | Outils de l'aménagement](#)
- [Reconquérir - Safer Occitanie.](#)